Envoyé en préfecture le 08/01/2024
Reçu en préfecture le 08/01/2024
Publié le 08/01/2024
ID : 081-218101400-20240103-1977_DDSUBVSPOR-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à initiatives 2024 par le Conseil Départemental du Tarn pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le cahier des charges de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn, précisant l'aide financière accordée aux actions nouvelles mais aussi aux actions déjà mises en place ;

Considérant les actions collectives « Sport santé Lavaur » mises en œuvre pour la prévention de la perte d'autonomie à destinations des personnes âgées de 60 ans et plus ;

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

IL SERA DEPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès du Conseil Départemental à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn pour la mise en œuvre d'actions collectives à destination des personnes âgées.

Le coût particulier de ce projet précité est estimé à 97 750.00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 08/01/2024
Reçu en préfecture le 08/01/2024
Publié le 08/01/2024
ID : 081-218101400-20240103-1977_DDSUBVSPOR-AU

Le budget prévisionnel de cette opération fait apparaître les participations financières suivantes :

► Conseil départemental (appel à initiatives – Conférence des Financeurs)	20,46 %	20 000 €
► Participation des usagers	10,23 %	10 000 €
► Bénévolat	23,02 %	22 500 €
► Autofinancement	46,29 %	45 250 €
Montant total de l'opération	**100 %**	**97 750 €**

Lavaur, le 3 janvier 2024

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Bernard CARAYON

Décision prise en date du 03/01/2024 en vertu d'une délégation du conseil municipal en date du 10/07/2020 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, à destination des personnes âgées.